



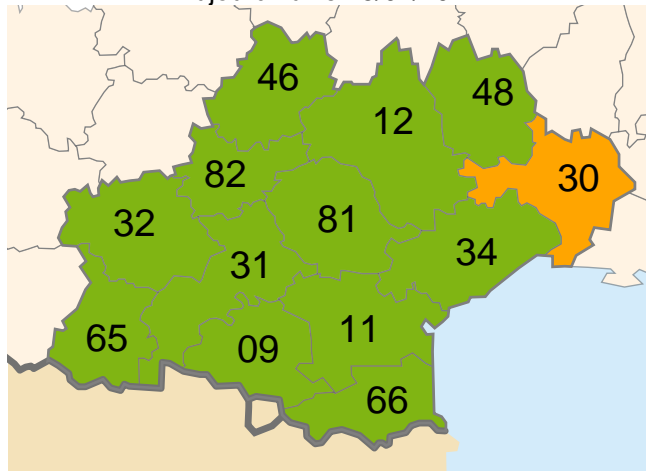
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

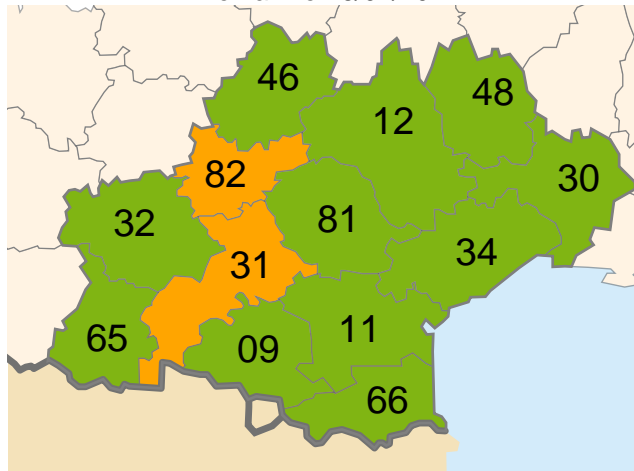


SITUATION

Aujourd'hui le 25/01/2022



Demain le 26/01/2022



Aujourd'hui le 25/01/2022			Départements	Demain le 26/01/2022			Arrêté en vigueur
O ₃	PM10	NO ₂		O ₃	PM10	NO ₂	
			Ariège (9)				AP du 10/08/2017
			Aude (11)				AP du 20/07/2017
			Aveyron (12)				AP du 01/03/2018
			Gard (30)				AP du 20/07/2017
			Haute-Garonne (31)				AP du 26/10/2017
			Gers (32)				AP du 04/08/2017
			Hérault (34)				AP du 04/08/2017
			Lot (46)				AP du 06/09/2017
			Lozère (48)				AP du 19/07/2017
			Hautes-Pyrénées (65)				AP du 08/08/2017
			Pyrénées-Orientales (66)				AP du 20/07/2017
			Tarn (81)				AP du 07/09/2017
			Tarn-et-Garonne (82)				AP du 26/07/2017

Légende: Procédure d'alerte Procédure d'information Pas de procédure O₃ : ozone, PM10 : particules de diamètre inférieur à 10µm, NO₂ : dioxyde d'azote

Atmo Occitanie prévoit sur le département du Gard un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) pour ce mardi 25 janvier 2022. La procédure d'information et de recommandation est activée. La situation devrait s'améliorer sur ce département, demain, mercredi 26 janvier 2022.

Pour la journée de demain, un épisode de pollution aux particules en suspension (PM10) est prévu sur la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne. La procédure d'information est activée sur prévision pour le lendemain.

DESCRIPTION DU PHENOMENE :

Les conditions météorologiques limitent la dispersion de particules en suspension (PM10) dans l'air sur une grande partie de l'Occitanie. La combinaison d'une masse d'air stable sans vent, de températures froides et d'une hauteur de couche de mélange basse entraîne une accumulation progressive des concentrations de PM10.

EVOLUTION :

Atmo Occitanie prévoit la fin de l'épisode de pollution sur le département du Gard mercredi, en raison de conditions météorologiques plus favorables à la dispersion des masses d'air. En revanche, les conditions météorologiques ne devraient pas être favorables à la dispersion des polluants sur les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne dans les prochains jours. Un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 est prévu demain, mercredi, sur ces départements.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Personnes vulnérables et personnes sensibles :

Populations vulnérables : Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques

Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des épisodes (par exemple: personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.

Population générale :

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles

RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS

A la maison/travail :

- Reportez les travaux d'entretien ou de nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis
- Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre et l'encadrement des dérogations
- Arrêtez, en période de chauffe, l'utilisation des appareils de combustion de biomasse non performants (foyers ouverts, poêles acquis avant 2002)
- Maîtrisez la température dans les bâtiments (chauffage ou climatisation)

Déplacements :

- Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles par recours au covoiturage et aux transports en commun.
- Privilégiez pour les trajets courts, les modes de déplacement non polluants (marche à pied, vélo)
- Différez, si possible, les déplacements pouvant l'être

Secteur agricole :

- Reportez les épandages agricoles de fertilisants ainsi que les travaux du sol.

Qualité de l'air

www.atmo-occitanie.org

Contact départements [11],[30],[34],[48],[66] :

06.85.52.83.44

Contact départements [09],[12],[31],[32],[46],[65],[81],[82] :

06.85.03.06.46 - 05.61.15.42.46



Effets de la pollution sur la santé

www.ars.occitanie.sante.fr

ARS Occitanie

Informations santé, AIR SANTÉ :

05 61 77 94 44

